



MOTION DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

CONSTRUCTION D'UNE SALLE D'AUDIENCE EN ZONE D'ATTENTE POUR PERSONNES EN INSTANCE : UN PROJET INACCEPTABLE

Adoptée à l'unanimité par l'assemblée générale du Conseil national des barreaux des 5 et 6 juillet 2013

* *

Le Conseil national des barreaux, réuni en Assemblée générale le 6 juillet 2013,

AYANT APPRIS que le gouvernement envisage de mettre en place une salle d'audience délocalisée, pour les étrangers maintenus en zone d'attente, au sein même de la zone de police de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle, entourée de barbelés et comportant une porte blindée séparant la « salle d'audience » du lieu de résidence,

RAPPELLE que la justice ne peut être rendue de manière sereine et impartiale que dans des lieux qui lui sont spécialement dédiés, indépendants de tout autre autorité de l'Etat et accessibles au peuple au nom duquel elle est rendue,

RAPPELLE que toute personne retenue doit comparaître sans entrave à l'audience et ne faire l'objet d'aucune mesure dégradante qui pourrait lui faire songer qu'elle est déjà condamnée,

DEMANDE fermement l'abandon de ce projet auquel il manifeste sa plus ferme opposition.

* *

Fait à Paris, le 6 juillet 2013